

Bagneux

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 8 AVRIL 2025 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

18, route de Gif

91 190 Villiers-le-Bâcle



06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE.....	2
1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (4 FEVRIER 2025).....	2
Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 4 février 2025	2
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	3
2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, PARTICIPATION CITOYENNE.....	3
Prise d'acte du bilan du Conseil local de la transition écologique (CLTE) à un an et demi d'activité.....	3
FINANCES	10
3 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA CDC.....	10
Octroie de la garantie communale au profit de Seqens, Société anonyme à loyer modéré, pour un prêt d'un montant total de 11 360 604 € souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 70 logements situés avenue Henri Barbusse à Bagneux	10
BATIMENTS	11
4 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE.....	11
Approbation du programme des opérations présentées et de la sollicitation d'attribution du contrat d'aménagement régional auprès du conseil régional d'Île-de-France	11
5 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA VILLE DE BAGNEUX CONCERNANT LA GESTION DES CARRIERES	12
Approbation de la convention entre la Ville de Bagneux et la Ville de Paris relative à la participation au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières.....	12
AMENAGEMENT URBAIN.....	14
6 - ENQUETE PUBLIQUE EMPRISE COMMUNALE ZAC DES MUSICIENS.....	14
Approbation de l'ouverture d'une enquête publique de déclassement par anticipation d'emprise communale dans la ZAC des musiciens.....	14
7 - OCCUPATION TEMPORAIRE EMPRISE COMMUNALE AU PROFIT DU DEPARTEMENT - COLLEGE JOLIOT CURIE	15
Approbation de la convention d'occupation temporaire d'une emprise communale au profit du Département des Hauts-de-Seine pour la construction du collège Joliot Curie.....	15
8 - DECLASSEMENT PARCELLE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT - ZAC DES MUSICIENS.....	16
Approbation du déclassement par anticipation de la parcelle cadastrée P90 correspondant au Centre Social et Culturel Jacques Prévert et nécessaire au futur Lot 4.2 de la ZAC des Musiciens	16

9 - DECLASSEMENT EMPRISE COMMUNALE PARCELLE 166 ZAC DES MUSICIENS	16
Déclassement par anticipation d'une emprise communale issue de la parcelle P166 nécessaire à la construction du Lot 4.2 de la ZAC des musiciens	16
10 - GESTION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT (EVOLUTION DES TARIFS ET DES REDEVANCES Y AFFECTÉS)	17
Approbation de l'évolution des tarifs et redevances appliqués dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion des marchés communaux d'approvisionnement	17
SERVICES TECHNIQUES	17
11 - REGLEMENT INTERIEUR SUR L'UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX.....	17
Approbation du règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules municipaux.....	17
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	18
12 - APPEL A PROJET CITOYEN - 1RE SESSION 2025.....	18
Attribution de subventions à diverses associations au titre de la première session de l'appel à projet citoyen pour l'année 2025.....	18
13 - MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE LEO FERRE A L'ASSOCIATION U2CB	19
Mise à disposition gratuite exceptionnelle de l'espace Léo Ferré pour une soirée de gala en soutien à la population de Mayotte organisée par l'association U2CB	19
14 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CASC	20
Approbation de l'avenant n° 2 à la convention triennale conclue entre la commune et le CASC pour les années 2024-2026 et versement d'une subvention complémentaire de 10 960 € au CASC dans le cadre de la prise en charge du cadeau offert aux agentes communales lors de la journée internationale du droit des femmes le 8 mars 2025	20
CULTURE.....	21
15 - CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LE PROJET DEMOS - MODIFICATION PAR AVENANTS.....	21
Approbation des avenants n° 1 et n° 2 à la convention d'objectifs pour le projet DEMOS	21
16 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE GROUPE SCOLAIRE SAINT- GABRIEL.....	21
Approbation de l'avenant à la convention relative à la participation financière communale aux frais de scolarité des enfants bagnéolais du Groupe Scolaire Saint Gabriel géré par la Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil.....	21
SPORTS	23
17 - FINANCEMENT DE LA 3E EDITION DE L'EVENEMENT « BAGNEUX FETE LE SPORT ».....	23
Approbation d'une convention type entre la Commune et diverses entreprises relative au financement de la 3e édition de la fête du sport « Bagneux fête le sport »	23
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	24
18 - GROUPEMENT DE COMMANDES.....	24
Approbation du groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur la	

fourniture de mobiliers de bureau avec la ville de Clamart, le Centre Communal d'Action Social de Clamart, l'office public d'habitat Clamart Habitat, l'établissement Vallée Sud - Grand Paris, la société publique locale Vallée Sud Aménagement et la ville de Bagneux	24
ÉDUCATION.....	24
19 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIERS SCOLAIRES	24
Fourniture et installation de mobiliers Petite enfance, scolaires, périscolaires et Restauration	24
PERSONNEL	24
20 - PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS CMS	24
Reconduction de la prime exceptionnelle pour les agents du Centre Municipal de Santé	24
21 - FRAIS DE MISSION AGENTS ET ELUS MUNICIPAUX	25
Approbation de la revalorisation des indemnités forfaitaires de déplacements et frais de mission pour les agents et élus municipaux dans le cadre d'un ordre de mission.....	25
22 - FRAIS D'ABONNEMENT STATIONNEMENT DU PERSONNEL.....	25
Renouvellement de la prise en charge employeur au titre des frais d'abonnement au stationnement pour le personnel communal dans le cadre de la DSP	25
23 - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS.....	25
Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs	25
24 - REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS PLACES EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE.....	26
Maintien à 100 % de la rémunération des agents publics pendant les trois premiers mois de congé de maladie ordinaire	26
ADMINISTRATION GENERALE.....	29
25 - VOEU - SOUTIEN DE LA COMMUNE A L'APPEL D'ÉPINAY-SOUS-SENART RELATIF A LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	29
Voeu de la majorité municipale pour le soutien de la commune de Bagneux à l'Appel d'Épinay-sous-Sénart relatif à la politique de la ville	29
26 - VOEU - CONDITIONS DE REUSSITE DE NOS ENFANTS ET OBTENTION D'UN LYCEE AMBITIEUX	34
VOEU DE LA MAJORITE MUNICIPALE POUR RENFORCER LES CONDITIONS DE REUSSITE DE NOS ENFANTS ET OBTENIR UN LYCEE AMBITIEUX.....	34

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 8 AVRIL 2025 -

(La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir chers collègues. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Merci, Madame le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

HOUSNI Farid, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

CHASSAT Lionel, présent

PUJOL Corinne, présente

TUDER Bruno, présent

CILLIÈRES Hélène, présente

KANDEL Laurent, absent, pouvoir à Claire Gabiache

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, absente, a donné pouvoir à Ingrid Bidault
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
MEKER Pascale, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, a donné pouvoir à Mouloud Haddad
DURU Patrick, présent
NDJEHOYA James, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, présent à compter de 20 h 16
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, absent
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présente
BIZERAY Léa, présente
HENNOUCHE Nassera, présente
PINARD Jean-Louis, présent
GORENDS Justine, absente, a donné pouvoir à Lionel CHASSAT
ZAMBETTI Gilbert, absent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, absent, a donné pouvoir à Jean-Luc Rousseau
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, absent
OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, présent
CHIRINIAN Joëlle, absente
Le quorum est atteint, Madame le Maire.
Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (4 FEVRIER 2025)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE

DU 4 FEVRIER 2025

Mme le MAIRE. - Nous avons à approuver le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 4 février dernier.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, PARTICIPATION CITOYENNE

PRISE D'ACTE DU BILAN DU CONSEIL LOCAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CLTE) A UN AN ET DEMI D'ACTIVITE

Mme le MAIRE. - Je vous proposerai dans quelques instants de voter. Avant, je vous rappelle la manière dont nous allons travailler pour cette partie du Conseil municipal. Il va y avoir une suspension de séance, afin que deux représentants du Conseil Local de la Transition Écologique (CLTE) puissent exposer les actions qui prennent forme depuis le lancement de cette instance en novembre 2023.

Évidemment, je me réjouis que cet échange puisse avoir lieu ce soir comme j'ai eu plaisir à prendre part à chacune des séances de travail de ce Conseil avec une diversité de Balnéolaises et de Balnéolais pour relever le défi climatique à l'échelle de la commune.

Si les Conseillers municipaux ont des questions qui appellent des réponses de la part des représentants du CLTE, il sera possible de les poser durant cette suspension de séance. Il s'agira uniquement de questions en direction du Conseil sur son fonctionnement et les actions qu'il entreprend.

À l'issue de la présentation et des éventuelles questions, la séance sera rouverte. Seuls les Conseillers municipaux pourront alors de nouveau s'exprimer.

Ce sera enregistré au procès-verbal comme d'habitude au Conseil municipal.

Les Conseillers municipaux pourront alors débattre de la présentation qui aura été faite avant de prendre acte de ce bilan.

Je passe la parole à Corinne Pujol, notre maire adjointe à la transition écologique.

Mme PUJOL. - Merci Madame la Maire. Bonjour chers collègues. Comme vous l'a expliqué Marie-Hélène Amiable, je vais vous dire en quelques mots le contenu de la délibération qui fera l'objet du vote dans un deuxième temps.

Deux membres du CLTE, porte-parole du Conseil, vont vous présenter le bilan des 18 premiers mois de fonctionnement de cette instance de participation citoyenne dont l'objectif est de contribuer à l'urgence écologique et climatique en mobilisant le plus grand nombre d'acteurs.

Pour mémoire, je vais juste vous rappeler quelques chiffres sans trop déflorer le contenu du bilan qui va vous être présenté.

La création du CLTE remonte à décembre 2020, en pleine crise Covid, ce qui a retardé sa mise en place effective.

Cette instance est constituée de quatre collèges : un collège d'habitants, un collège de représentants d'associations, un collège de partenaires de la ville et un collège d'élus.

Cette instance travaille en étroite collaboration avec les services municipaux, notamment le pôle TEDD qui l'accompagne.

Cinq réunions plénières ont eu lieu depuis novembre 2023. Pendant trois ans, nous avons eu des difficultés à le mettre en place.

Trois projets collectifs sont actuellement entrés en phase opérationnelle. Je ne les détaillerai pas puisque c'est l'objet du bilan qui va vous être présenté par nos deux collègues.

Je laisse désormais la parole à Nour et Boye pour ce bilan que vous attendez tous.

Lorsque le Conseil municipal reprendra après la suspension, la délibération consistera à prendre acte de ce bilan.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci à Corinne Pujol.

Je vais proposer au Conseil municipal de voter la suspension de séance.

Y a-t-il unanimité pour permettre aux représentants du CLTE de prendre la parole ?

Je rouvre la séance du Conseil municipal.

Il s'agit de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Je vais passer la parole aux collègues qui souhaitent intervenir sur ce qui nous a été présenté ce soir, le travail du CLTE, et la suite que nous voulons lui donner.

Farid Housni, nous vous écoutons.

M. HOUSNI. - Je veux commencer tout naturellement par un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui font vivre le CLTE depuis un an et demi : habitants, associations, partenaires, élus, services municipaux et, plus précisément, le pôle TED et la DEPE (Direction des Espaces Publics et de l'Environnement).

Franchement, vous tenez debout une instance ambitieuse et, ce n'est pas rien dans un contexte politique compliqué.

Les gouvernements de droite relèguent au second plan la question de la transition écologique et les budgets alloués à la transition (fonds vert, rénovation des logements) subissent des coupes d'une manière quasi-systématique, donc merci pour tout le travail déjà réalisé.

Le travail du CLTE représente, pour mon groupe et le Groupe des Écologistes, la preuve qu'une démocratie locale, participative et vivante, ancrée dans le réel peut produire du changement.

D'ailleurs, en moins de deux ans, des projets concrets ont émergé, des idées ont circulé, des gens se sont rencontrés et formés et tout cela au service d'une transition écologique qui s'attaque aux vrais problèmes. Le projet des déchets en est l'illustration et les autres projets aussi.

Ce beau bilan, c'est un début pas une fin. Le CLTE mérite d'être renforcé, écouté, soutenu, pas juste félicité.

Si nous voulons que la transition écologique réussisse, il faut qu'il soit porté par les habitants avec leurs mots, leur colère, leurs idées, leur quotidien, en gros, une transition écologique populaire parce que l'écologie populaire, ce n'est pas un slogan, c'est la seule voie juste et durable pour changer la ville et le monde.

Donc oui, pour le Groupe EELV, nous prenons acte de ce beau bilan et nous ajoutons : « Continuons ensemble à faire de cette instance un vrai outil de pouvoir citoyen et un vrai outil de mise en œuvre des projets réels. Continuons à soutenir tous ceux qui travaillent dans ce sens. »

Enfin, encore une fois, merci pour tout ce qui a été fait et merci pour ce qui sera fait dans un avenir très proche.

Mme le MAIRE. - Merci à Farid Housni.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Olivier Barberousse, à vous.

M. BARBEROUSSE. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, au nom du Groupe France Insoumise, je voulais m'associer au concert de louanges qui a été fait. Effectivement, le CLTE, c'est un peu un rayon de soleil dans un ciel bien sombre, sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond, parler, défendre, informer sur les questions environnementales, c'est tellement important dans ce paysage terrible de réchauffement climatique croissant, de surexploitation des ressources terrestres, de désastre écologique en cours, alors même que loin de s'engager résolument dans la lutte contre tous ces fléaux, nombreux sont ceux qui prennent le chemin inverse, je pense en particulier à la droite et à l'extrême droite qui ont tombé les masques : après les beaux discours dépourvus d'action, ils sont passés à l'action mais pour défaire toutes les actions pourtant bien limitées et insuffisantes qui avaient commencé au Parlement européen, au Parlement national, partout, sans parler du carbo-fascisme, aujourd'hui au pouvoir, aux États-Unis.

C'est un bilan bien sombre, mais grâce peut être à ce rayon de soleil, à l'échelon qui est le nôtre, c'est-à-dire l'échelon communal, nous allons pouvoir enclencher une action vertueuse, positive qui va dans le bon sens, qui fait la part belle à l'éducation populaire, à la démocratie participative, à la réflexion et à l'action.

Bravo de tout cœur. Continuons et amplifions cette action.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues demandent-ils la parole ? Lionnel Chassat, nous vous écoutons.

M. CHASSAT. – Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, chers membres du Conseil Local de la Transition Écologique, au nom du Groupe des Élus Communistes et Citoyens, je veux d'abord adresser un grand merci aux membres du Conseil Local de la Transition Écologique. Merci pour votre engagement, votre rigueur, votre esprit de coopération.

Votre travail est à la fois humble, exigeant et profondément utile. Il est le reflet d'une conviction forte. La transition écologique ne se décrète pas, elle se construit ensemble avec méthode, avec du temps et avec une volonté politique forte.

Depuis plusieurs années, Bagneux s'efforce de conjuguer transition écologique et démocratie participative. C'est une direction exigeante mais nécessaire, car changer en profondeur notre

manière d'habiter, de produire, de consommer, de nous déplacer ne peut se faire qu'avec l'implication active des habitantes et des habitants.

Le Conseil Local de la Transition Écologique est une pièce centrale de cette dynamique. Il n'est pas un simple espace consultatif ni une vitrine. Il est un véritable laboratoire citoyen, un lieu d'expérimentation démocratique, un levier d'actions concret, un espace où l'on réfléchit, débat, construit, propose, agit. Un espace où se croisent des savoirs, des expériences, des sensibilités différentes avec une même boussole : contribuer à une ville plus juste, plus verte, plus résiliente.

Depuis sa création, ce Conseil a su faire preuve d'une grande vitalité. En un an et demi, il a mis en place une charte de fonctionnement en expérimentant des modes de débats et de décisions collectives inspirés des démarches d'intelligence citoyenne.

Il a organisé des ateliers thématiques comme la Fresque des Frontières Planétaires qui permet de mieux comprendre les limites physiques de notre planète et, donc, les choix que nous devons collectivement faire.

Il a visité des lieux emblématiques de la transition à Bagneux, la géothermie de Bagéops, la friche des Monceaux, pour ancrer la réflexion dans le réel.

Trois grands axes de travail ont été priorisés : un état des lieux de la biodiversité locale, sujet essentiel dans un contexte d'effondrement généralisé du vivant, un événement annuel coconstruit sur la transition écologique pour sensibiliser largement et rassembler, et un projet de sensibilisation à la gestion des déchets pour renforcer la responsabilité partagée autour de la réduction des déchets à la source.

Ce que je veux souligner ici, c'est la qualité de la démarche, ce n'est pas une accumulation d'actions ponctuelles. C'est un processus, une construction progressive et collective.

Le CLTE donne du sens. Il fédère, il rend visible l'engagement citoyen, il donne de la profondeur à notre ambition écologique et, surtout, il montre que la transition n'est pas un domaine réservé aux experts ou aux techniciens. Elle est l'affaire de toutes et tous, elle peut, elle doit s'appuyer sur les savoir-faire locaux, sur l'expérience des habitantes et des habitants, sur leur capacité à faire évoluer les pratiques au quotidien.

À Bagneux, nous voulons que la transition écologique soit populaire, concrète, enracinée. Cela passe par le soutien aux associations, je pense au projet de végétalisation avec Environnement 92, aux jardins partagés, au tiers lieu de la Lisette animé par Bagneux Environnement. Cela passe aussi par le permis de végétaliser, par les composteurs collectifs issus du budget participatif, par la végétalisation des écoles, le développement des mobilités douces, le recours à la géothermie, la création d'espaces verts, mais cela passe surtout par la conviction que la parole citoyenne doit compter.

Le CLTE est un outil précieux pour cela. Il nourrit les politiques publiques, il éclaire les priorités, il incarne un nouveau rapport entre la ville et ses habitantes et habitants.

Dans un contexte d'urgence climatique et de crises multiples, nous avons une responsabilité immense. Nous le savons. Les canicules s'intensifient, la biodiversité s'effondre, les ressources s'amenuisent, les inégalités s'aggravent.

L'écologie ne peut pas être un supplément d'âme, elle doit structurer l'ensemble de nos choix, mais elle ne pourra être efficace que si elle est juste, partagée, solidaire.

C'est pourquoi nous portons à Bagneux une écologie profondément sociale, accessible à toutes et tous, pensée pour celles et ceux qui, souvent, subissent le plus fortement les effets de la crise climatique.

Hélas, à l'échelle nationale, nous ne sommes pas aidés. Le gouvernement multiplie les effets d'annonce, mais refuse de changer de modèle. Le fonds vert reste insuffisant, la stratégie biodiversité est amputée de 130 M€ et que dire du discours de François Bayrou qui réussit à parler d'avenir sans jamais évoquer l'urgence climatique ni la sobriété ni les énergies renouvelables.

Pourtant, des victoires existent : l'abandon de l'autoroute A69, les mobilisations contre les mégabassines, les campagnes contre les OGM, la lutte historique de Notre-Dame-des-Landes. Toutes montrent que l'écologie populaire peut gagner, qu'elle peut, à force de détermination, faire reculer des projets destructeurs même face à des intérêts économiques puissants.

À Bagneux, nous prenons ces signaux au sérieux. Nous choisissons d'agir collectivement, localement avec méthode et conviction.

Le CLTE en est la preuve vivante.

Encore une fois, merci à vous toutes et tous pour votre énergie, votre engagement, votre lucidité. Vous portez cette belle idée que l'écologie n'est pas une option, elle est une nécessité, une priorité, un bien commun.

Merci également aux agents du pôle TEDD qui accompagnent avec sérieux et engagent cette dynamique.

Je vous remercie

Mme le MAIRE. - Merci. D'autres collègues souhaitent-ils prendre la parole ? Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie l'équipe du CLTE pour le travail fourni. Je suis avec attention tous les travaux qui sont créés.

Ce CLTE a permis de faire un état des lieux. Il est toujours important de se remettre en question et de regarder ce qui se passe. Il a l'idée de s'intégrer dans les événements de la commune au cours de l'année, je trouve que c'est une bonne idée pour faire passer les messages sur la transition écologique.

En revanche, nous avons du mal à engager des habitants, des contributeurs de la société civile, des partenaires pour contribuer. Nous entendons bien tout à l'heure les inquiétudes que vous évoquiez.

Certes, on y retrouve des associations déjà bien impliquées, certes, il y a la cinquantaine de personnes qui travaille sur le projet. Un service spécifique a été créé au sein de la commune pour soutenir. C'est une opportunité, il ne faut pas rater ce temps. C'est important. Il y a besoin de soutien de la mairie, du territoire et, certainement, d'autres partenaires. C'est collectif.

Je vais contrarier un peu mes collègues, ce n'est ni de droite ni de gauche, tout le monde doit travailler ensemble sur ces sujets pour faire de l'écologie positive. Ce n'est pas en se renvoyant la balle à gauche, à droite, etc. qu'il sera possible de le faire. Il s'agit de réfléchir ensemble à la manière de travailler pour sensibiliser. Cela commence par des actions de terrain, on parlait des

résidences tout à l'heure, et de la gestion des déchets.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils prendre la parole ? Madame Moutaoukil.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame la Maire.

Je me suis exprimée un peu tout à l'heure au nom de mon groupe, le Groupe Socialistes et Citoyens.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire déjà, un immense merci pour le travail réalisé. En effet, quand on parle de transition écologique, on se dit qu'il s'agit d'un domaine extrêmement ambitieux, qu'à l'échelle d'une ville comme la nôtre, tout ce qui peut être fait semble peut-être un peu modeste, mais quand on y réfléchit bien, ce sont des petits gestes comme ceux-là qui, ajoutés à d'autres, peuvent faire de longs fleuves, de grands océans. Des petits pas peuvent aussi faire avancer l'ensemble.

Je pense que, malgré une forme de modestie face à l'immensité de ce qu'il y aurait à faire pour que ce soit réellement prégnant - et mon collègue Lionel Chassat l'a dit dans son intervention – il y a un désengagement de l'État et des États car cette question devrait être mondiale, elle devrait concerner aussi les organisations multilatérales.

Je ne vais pas revenir sur ce qui se passe dans le monde aujourd'hui avec des dirigeants autocrates qui considèrent ces questions secondaires, même inexistantes en réalité puisque le Président Trump explique qu'il va forer des territoires pour sortir du pétrole : il n'y a qu'à se pencher, tout cela n'est finalement pas si grave.

Il y a aussi une défiance de ces responsables politiques vis-à-vis de la recherche, de la science ; ils considèrent que ce qui se passe avec les effets sur la planète dus à des ressources exploitées jusqu'à plus soif, tout cela est secondaire et qu'au fond, on peut continuer comme cela sans limite.

Le champ est évidemment immense. Nous avons en face de nous des responsables politiques complètement à côté de la plaque, qui ne sont absolument pas conscients des dangers qui nous guettent toutes et tous.

La planète est un bien commun qu'il faut chacune et chacun travailler à préserver.

Ce que vous faites en réalité est immense. Je voudrais encore une fois saluer votre travail, votre engagement citoyen. C'est extrêmement important. Ce que vous faites nous nourrit tous les jours. J'ai beaucoup d'admiration pour vous, je peux le dire au nom de mon Groupe, car ce n'est pas si évident que cela. Il y a une vraie crise du bénévolat. Chaque fois que des citoyens sont engagés, nous saluons leur action.

Je souhaite vous dire encore une fois à quel point, à nos côtés, vous œuvrez pour nous permettre d'offrir le meilleur pour celles et ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens parce que les services publics que nous portons, que ce soit dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, ma délégation, mais aussi dans le domaine que nous évoquons ce soir, la transition écologique, c'est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. C'est extrêmement important.

Au nom de mon Groupe, je voulais saluer votre travail, vous encourager, vous dire que nous avons entendu vos messages qui consistent à dire qu'il faut peut-être vous accompagner davantage, rendre plus visible ce que vous faites sur le terrain auprès des Balnéolaises et des Balnéolais, continuer à soutenir vos actions parce qu'elles sont extrêmement importantes.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je n'ai plus d'autres collègues inscrits, aussi, je vais vous dire quelques mots.

Je vous remercie tout d'abord une nouvelle fois chaleureusement pour votre engagement au sein du CLTE. Vous me permettez de remercier aussi chaleureusement Laure et Maxime, du pôle de la Transition Écologique, qui vous accompagnent. Je pense qu'ils ont à cœur de le faire le mieux possible.

Je voulais souligner aussi, comme l'ont dit les collègues, le sérieux de votre travail, de votre implication et des idées concrètes que vous formulez, votre regard lucide et constructif. Merci vraiment d'avoir accepté de jouer ce rôle.

C'est un nouvel outil pour nous de démocratie participative que nous avons voulu à Bagneux. C'est un outil citoyen, ouvert, au service de l'intérêt général, mais c'est aussi pour moi-même et l'équipe municipale, le conseil municipal, une nouvelle aventure avec vous.

Nous apprenons aussi en même temps que vous, j'ai envie de le dire comme cela.

En tous les cas, nous avons une conviction forte que nous partageons : relever le défi écologique est une nécessité, une urgence. Cette responsabilité, nous devons la porter collectivement à toutes les échelles y compris à l'échelle locale. Nous avons pris l'engagement devant les Balnéolaises et les Balnéolais de faire de Bagneux une ville de transition écologique qui soit respectueuse de l'humain et de la planète.

À vous écouter, quatre sujets m'ont plu, m'ont interpellée.

Le premier est quand vous avez dit : « L'union fait la force ». Je partage tout à fait ce point de vue. C'est la collaboration entre les élus, les citoyens et ce que l'on appelle la société civile, le tissu associatif qui peut nous permettre d'avancer. En tous les cas, il est important que vous l'ayez souligné car, c'est, je crois, de cette manière que l'on peut faire avancer une ville ensemble.

Le deuxième est les remarques faites par les membres du CLTE sur l'importance de l'action concrète : on a besoin de réfléchir, de phosphorer, de se mettre à niveau tous ensemble car ni les élus ni les citoyens sommes des spécialistes de ces questions, mais nous en voyons l'urgence. Vous avez insisté sur l'importance de la mise en œuvre de pouvoir se confronter, de se mettre au travail sur le terrain. Il y aura des succès, parfois peut-être des échecs, en tous les cas, c'est ainsi qu'il est possible de progresser ensemble.

Le troisième est la manière d'améliorer l'accompagnement de la ville au CLTE. Vous avez appelé cela l'accompagnement institutionnel. En gros, c'est : comment sommes-nous mieux et plus facilitateurs de votre démarche ? Cela nous invite à réfléchir avec vous et peut-être à mieux définir avec vous quand vous avez besoin d'administratifs ou d'élus - vous pouvez préférer que ce soit parfois des administratifs et parfois des élus ou parfois encore les deux - sur des sujets de travail avec vous. Nous devons pouvoir y réfléchir. Un nombre d'élus est membre du CLTE, mais nous pouvons faire appel à d'autres élus en cas de besoin. Il ne faut pas hésiter à nous solliciter. Je pense que les collègues du Conseil municipal sont disponibles pour être avec vous, tout comme d'autres services de la ville en dehors de celui du CLTE.

La dernière chose que j'ai notée, c'est le renforcement - c'est pour l'avenir, que vous posez la question - de l'ambition du CLTE en en faisant davantage un partenaire de coconstruction des

politiques publiques de la ville sur les questions d'aménagement, de nature en ville, des mobilités, des enjeux énergétiques, de l'alimentation, tout ce qui fait en gros la vie d'une ville. Il faut que nous puissions de notre côté mieux réfléchir à la manière et au moment de vous associer dans les démarches et sur quels sujets, il ne s'agit pas d'étouffer les membres du CLTE par trop de sollicitations.

Un dernier mot, dans cette ambition, plusieurs collègues l'ont souligné, nous ne sommes pas beaucoup aidés en ce moment.

Je rappelle que le budget de la Nation 2025 a supprimé 3 Md€ à la transition écologique. Le budget des politiques publiques à mener est un des budgets les plus ponctionnés. C'est un très mauvais signe.

Les collectivités avaient un peu d'aide par le biais du Fonds vert, notamment pour les rénovations énergétiques des écoles par exemple ou des équipements publics comme les gymnases.

Aujourd'hui, ces budgets sont réduits à peau de chagrin. C'est un très mauvais signe, un mauvais pari sur l'avenir.

En tous les cas, cela fait partie du travail des élus que nous sommes de continuer à porter ces questions et à être en exigence sur les besoins que nous avons pour accélérer la transition écologique.

Merci beaucoup d'être venus ce soir, d'avoir accepté de venir présenter ce bilan, de votre travail, merci de votre engagement. Nous essayerons de vous accompagner au mieux et de continuer à travailler bien ensemble pour préparer un avenir désirable pour nos enfants, nos petits-enfants, etc.

Merci à vous.

(Applaudissements...)

Nous devons prendre acte du rapport.

Je pense que tout le monde sera d'accord pour dire que le rapport a été présenté.

Les élus prennent acte à l'unanimité du fait que ce rapport a été présenté.

Merci, chers collègues, d'avoir participé aussi activement.

Merci à vous.

FINANCES

3 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA CDC

OCTROIE DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS, SOCIETE ANONYME A LOYER MODERE, POUR UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 11 360 604 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 70 LOGEMENTS SITUES AVENUE HENRI BARBUSSE A BAGNEUX

Mme CILLIÈRES. - Chers collègues, il s'agit d'une délibération connue de garantie communale demandée à la ville de Bagneux par le bailleur local Seqens pour l'acquisition de 70 logements sociaux en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) dans le bâtiment en cours de construction situé sur la place Lucie Aubrac. Comme pour chaque garantie communale, Seqens nous propose

en contrepartie 20 % de droit de réservation au profit de la ville de Bagneux, soit 14 logements.

La livraison de ce bâtiment au global est prévue pour le début 2026.

Il vous est proposé d'octroyer cette garantie communale au bailleur Seqens.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur ce sujet ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

BÂTIMENTS

4 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

APPROBATION DU PROGRAMME DES OPERATIONS PRESENTEES ET DE LA SOLLICITATION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Mme le MAIRE. - Nous allons solliciter des subventions auprès de la région. J'espère que nous les obtiendrons. Monsieur Bensoussan, nous vous écoutons.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues et chers habitants, notre ville continue de s'engager ici dans des projets relevant de la réussite éducative et de la transition écologique.

Rénover un groupe scolaire, Joliot-Curie en l'occurrence, dans un quartier en pleine transformation urbaine, c'est déterminant, sachant que le collège et le gymnase mitoyens vont être reconstruits par le Conseil départemental 92.

Il s'agit d'offrir un ensemble scolaire plus gymnase de qualité pour le parcours de nos élèves en primaire et en secondaire.

Ici, il vous est demandé d'approuver le plan de financement de la rénovation proposée en trois phases : maternelle première phase, maternelle deuxième phase et primaire troisième phase, qui débiteront dès septembre 2025 pour deux années scolaires.

Par ailleurs, les travaux seront complétés sur le toit de l'école primaire cet été par la pose de panneaux solaires avec la maîtrise du SIPPAREC, autorité déléguée en matière d'énergies renouvelables.

Le montant prévu est de 5 258 993 € TTC.

Le deuxième projet qui vous est proposé est d'approuver le plan de financement du futur groupe scolaire des Mathurins pour un montant de 31 167 644 € hors taxes, après l'acquisition par une vente en état futur d'achèvement (VEFA), par une livraison de la coque brute du bâtiment appelé Y, un bâtiment existant comme vous le savez. Il s'agira de la réhabilitation et des aménagements intérieurs et extérieurs de ce bâtiment.

Au titre des travaux de réalisation ou d'amélioration d'équipement, le Conseil régional d'Île-de-France aide les communes en participant au financement à travers ce fameux CAR

(Contrat d'Aménagement Régional) pour un montant de 1 M€ majoré de 500 000 € si l'une des opérations du contrat relève de thématiques environnementales, ce qui est le cas ici avec ces travaux d'envergure notamment sur Joliot-Curie.

Il vous est donc proposé de solliciter la région, afin d'obtenir la subvention maximale autorisée, soit 1 M€ plus 0,50 M€, c'est-à-dire 1,50 M€, dans le cadre de ce CAR.

Il est important de continuer, dans ces moments budgétaires difficiles, la recherche de subventions pour mener à bien notre programme ambitieux.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce dossier ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci beaucoup.

5 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA VILLE DE BAGNEUX CONCERNANT LA GESTION DES CARRIERES

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA VILLE DE PARIS RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION GENERALE DES CARRIERES

M. BENSOUSSAN. - Je poursuis avec une intervention sur le sujet des carrières, non pas sur l'aspect technique qui fait l'objet de nombreuses questions habituellement dans notre ville particulièrement impactée. Ici, il s'agit de prendre acte d'une décision du Conseil départemental du 92 qui a mis fin à la convention historique entre la ville de Paris et le CD 92 depuis 1969.

Cette convention prévoyait la prise en charge financière par le CD 92 des prestations techniques, administratives, d'inspection, d'analyse et d'expertise sur les carrières souterraines de la commune.

Le partenariat avec l'IGC (Inspection Générale des Carrières) est, comme vous le savez, indispensable, afin de garantir une gestion des zones concernées par les carrières.

La ville est ainsi mise au pied du mur de contracter une nouvelle convention directe avec la ville de Paris, afin de poursuivre ces prestations.

La contribution pour la ville sera de 13,39 % de l'assiette calculée dont le détail est fourni en annexe de la délibération.

Il s'agira d'une dépense supplémentaire de plus de 57 000 € par an sur l'exercice par exemple 2024.

Dans un contexte difficile, c'est une charge particulièrement impactante pour notre commune soumise à ce risque important.

Il est à noter que le CD 92 n'a pas informé les communes de sa décision. Tout cela par souci d'économie de quelques centaines de milliers d'euros.

Il vous est donc demandé d'approuver cette future convention qui sera payante.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Cillières.

Mme CILLIÈRES. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, vous me permettez d'intervenir au titre de mon mandat départemental. Notre collègue, Paul Bensoussan, l'a dit, avec cette délibération qui s'impose à notre ville sans aucune information préalable du département, nous avons affaire à une nouvelle décision du département qui a un impact négatif sur nos finances et notre budget de fonctionnement. Pourtant, cette convention avec l'IGC était historique entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Paris. Je crois que cette décision est scandaleuse sur le fond comme sur la forme.

Aujourd'hui, c'est Bagneux dans les Hauts-de-Seine qui aura la plus forte dépense à prendre en charge puisque nous sommes la seule ville avec des montants qui dépassent 50 000 € annuels si l'on prend l'exemple de 2023 dans les dépenses. C'est la ville qui sera la plus impactée par cette décision puisque, cela a été dit, nous avons la plus grande surface de galeries et de carrières en sous-sol, première injustice.

Tout de même, si l'on additionne toutes les recettes dernièrement rognées par le département pour Bagneux, je pense à la baisse de l'enveloppe politique de la ville, nous en avons parlé ici, à la non prise en compte de l'inflation dans nos dotations (la non-revalorisation de l'inflation), à la suppression du financement du poste de coordination du CLSPD, l'impact pour Bagneux s'approche des 200 000 € annuels.

On sait que, par ailleurs, le département des Hauts-de-Seine est toujours assis sur son magot, ou son matelas, ou son tas d'or, cela dépend de nos interventions au département et, pourtant, le département cherche à rogner dans tous les coins pour faire face, il est vrai, à une baisse de ses recettes de DMTO (droits de mutation à titre onéreux) provoquée par la crise immobilière.

Pourtant, je sais qu'il y a encore de la marge d'après les éléments qui nous ont été fournis pour la discussion budgétaire de vendredi prochain en séance publique.

Madame la Maire, je voulais vous assurer, et aux collègues bien sûr, de mon engagement à vos côtés pour obtenir du département que ces sommes soient compensées dans l'intérêt de notre ville, de ses projets et des Balnéolaises et des Balnéolais.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Olivier Barberousse, à vous.

M. BARBEROUSSE. - Merci Madame la Maire. Chers collègues, je m'associe à l'intervention de notre conseillère départementale, le Groupe France Insoumise est en plein accord. Quand on croit que le Conseil départemental a touché le fond, il continue de creuser. Il devrait se méfier, il y a des carrières.

(Rires...)

Mme MOUTAOUKIL. - Madame la Maire, le Groupe Socialistes et Citoyens s'associe à l'intervention de notre conseillère départementale. S'agissant du creusement jusqu'aux carrières, nous verrons bien !

Je trouve évidemment scandaleux ce qui se passe là et ce désengagement du département sans même nous en informer, en toute opacité. La question que je me pose à la lecture du document, puisque la convention prendra effet après le passage au sein du Conseil de Paris prévu le 21 avril 2025, que se passe-t-il entre aujourd'hui et le 21 avril ? Bénéficions-nous tout de même d'une couverture ? Comment cela fonctionne-t-il ?

Mme le MAIRE. - Je pense que cela fonctionne bien, puisqu'ils savent que nous allons payer. Il n'y a pas de souci. Ils savent que nous délibérons. De ce point de vue, nous sommes couverts. Comme l'évoquaient Paul Bensoussan et Hélène Cillières, c'est quelque chose que nous n'avions pas prévu, vous l'avez bien compris, lors du vote du budget primitif puisque, lorsque nous l'avons voté, nous n'avions pas cette information et on nous annonce, deux mois après, qu'il faut rajouter 57 000 € de dépenses de fonctionnement. C'est bien évidemment très compliqué pour nous car le département remet en cause un accord historique qui faisait qu'il contribuait à la place des trente-six communes des Hauts-de-Seine.

Nous avons eu cette demande directement par l'IGC, c'est l'inspection des carrières qui nous a écrit pour nous dire que le département ne financerait plus, alors que celui-ci ne nous a ni sollicités ni écrit.

J'ai sollicité l'Association des Maires des Hauts-de-Seine. Je n'ai pas eu un écho très favorable car la majorité des maires du département sont de la même tendance politique que le Président du Conseil départemental. Personne n'a trop réagi, ce n'est ni respectueux ni juste car le département pouvait tout à fait continuer d'assumer le financement ou entrer dans une discussion avec les communes. Nous pouvions éventuellement discuter de la répartition s'il le voulait. Là, ce n'est pas le cas.

N'importe comment, nous sommes obligés de voter cette délibération car nous avons besoin d'être couverts pour tous les projets et pour les usagers, les Balnéolais qui ont besoin de l'avis de l'IGC pour leurs permis : quand on veut faire des travaux, même dans un pavillon, etc. On a besoin de l'avis de l'IGC pour savoir s'il est possible ou non de les faire.

C'est pour qu'il n'y ait pas de rupture aussi bien pour les projets de la ville que pour ceux de nos concitoyens.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

AMÉNAGEMENT URBAIN

6 - ENQUETE PUBLIQUE EMPRISE COMMUNALE ZAC DES MUSICIENS

APPROBATION DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION D'EMPRISE COMMUNALE DANS LA ZAC DES MUSICIENS

Mme BOUDJENAH. - À partir de là, nous avons plusieurs délibérations qui concernent la ZAC des Musiciens pour permettre la réalisation des premiers lots de cette ZAC. Pour ceux qui étaient à la réunion que l'on appelle « à 360° » de la ZAC des Musiciens, au mois de mars, nous avons pu présenter aux habitants les premiers lots de la ZAC qui ont été décidés avec un jury citoyen.

Pour cette première délibération, dans la ZAC des Musiciens, il s'agit de rappeler que, dans le

cadre de cette ZAC, l'aménageur SADEV 94 doit acquérir du foncier appartenant à la commune de Bagneux. Si la quasi-totalité du foncier appartient à Seqens, la ville a quelques petits morceaux de foncier qui sont indispensables pour permettre la réalisation de la ZAC.

Là, il s'agit essentiellement de deux grandes emprises et d'une petite de 17 m². Les deux autres sont un peu plus importantes : 664 m² qui correspondent au parking communal situé rue de Turin, à côté de l'ancien Auchan devenu Action, puis une emprise communale un peu plus grande encore, de près de 1 200 m², qui correspond à une partie du parc communal, Nelson Mandela, en bordure de la résidence Kirovakan.

La ville et SADEV sont convenus de régulariser l'ensemble des parcelles qui appartiennent à la commune dans le cadre d'un protocole foncier qui a été signé le 23 décembre dernier, mais avant toute cession, les parcelles concernées doivent être déclassées du domaine public communal.

Les trois parcelles que je viens de mentionner nécessitent, avant la procédure de déclassement, l'ouverture d'une enquête publique préalable. C'est l'objet de cette délibération.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ROUSSEAU. - Nous nous abstenons sur ces points pour rester en cohérence avec notre vote de décembre 2024, bien que nous sachions que l'enquête publique est nécessaire.

Merci.

Mme le MAIRE. – Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

Je vous remercie.

7 - OCCUPATION TEMPORAIRE EMPRISE COMMUNALE AU PROFIT DU DEPARTEMENT - COLLEGE JOLIOT CURIE

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE EMPRISE COMMUNALE AU PROFIT DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA CONSTRUCTION DU COLLEGE JOLIOT CURIE

Mme BOUDJENAH. - Cela concerne le périmètre du quartier nord.

Je pense que tout le monde a en tête que le département des Hauts-de-Seine va démolir l'actuel collège Joliot-Curie et le gymnase et reconstruire un plus grand collège et le gymnase.

Cela se passe sur du foncier communal autant sur l'ancien site de l'école Chateaubriant pour le collège provisoire que sur le collège actuel et le futur collège neuf.

Le département nous demande une autorisation pour occuper l'emprise communale nécessaire à la construction du collège définitif.

Pour information, le collège provisoire sera bientôt terminé. Il le sera pour que les collégiens s'y installent dès la rentrée des vacances de printemps, de façon que les travaux du collège et du gymnase puissent s'engager dans la foulée.

La livraison est toujours prévue pour la rentrée 2027.

Une fois le collège définitif complètement livré, l'emprise sera bien cédée au profit du

département, mais là, il faut lui permettre de faire les travaux. Pour ce faire, il nous demande une convention d'occupation temporaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Nous vous avons annoncé par mail que l'inauguration aurait lieu le 15 mai. En fait, elle n'aura pas lieu à cette date. Ne tenez donc pas compte de ce mail. Le département nous a recontactés en fin d'après-midi pour nous dire que cette date tombait et qu'il nous proposera une autre date. Dès que nous l'avons de la part du Président du département, nous vous tenons au courant.

8 - DECLASSEMENT PARCELLE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT - ZAC DES MUSICIENS

APPROBATION DU DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DE LA PARCELLE CADASTREE P90 CORRESPONDANT AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT ET NECESSAIRE AU FUTUR LOT 4.2 DE LA ZAC DES MUSICIENS

9 - DECLASSEMENT EMPRISE COMMUNALE PARCELLE 166 ZAC DES MUSICIENS

DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION D'UNE EMPRISE COMMUNALE ISSUE DE LA PARCELLE P166 NECESSAIRE A LA CONSTRUCTION DU LOT 4.2 DE LA ZAC DES MUSICIENS

Mme BOUDJENAH. - Je propose de vous présenter les deux délibérations en même temps.

Il s'agit de parcelles que nous devons déclasser par anticipation : il faut que l'aménageur puisse se projeter sur la possibilité d'acquérir ces parcelles même si, dans l'immédiat, elles peuvent continuer d'être utilisées. Ce sont des endroits de passage non fermés.

Il s'agit de la parcelle P90 de 789 m² qui correspond à l'assiette foncière du centre social et culturel Jacques Prévert actuel et de la parcelle P 166 d'une surface de 4 m² sur laquelle il y a la piscine et le gymnase Henri Wallon, là où il y avait l'ancien sauna. Là aussi, il y a des besoins.

Pour ces deux parcelles, nous proposons d'autoriser Mme le Maire à prononcer le déclassement par anticipation toujours pour les besoins des premiers lots de la ZAC des Musiciens qui seront, Monsieur Rousseau, construits avec des exigences environnementales très fortes, il y a au moins 40 % de pleine terre. Je ne sais pas si cela peut faire changer votre vote, mais j'en profite pour le préciser.

Mme le MAIRE. - Nous passons aux votes.

☞ ***VOTE SUR LA DELIBERATION N° 8 : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT***

☞ ***VOTE SUR LA DELIBERATION N° 9 : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT***

10 - GESTION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT (EVOLUTION DES TARIFS ET DES REDEVANCES Y AFFERENTS)

APPROBATION DE L'EVOLUTION DES TARIFS ET REDEVANCES APPLIQUES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT

Mme le MAIRE. - La revalorisation proposée est de 2,72 %. Elle a été proposée en commission des marchés qui s'est réunie le 27 mars dernier.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur Ouédraogo, nous vous écoutons.

M. OUÉDRAOGO. - Bonsoir à tous.

Je voudrais simplement partager une inquiétude. Sur deux années, cette hausse va représenter plus de 10 %. Cela ne risque-t-il pas de rendre les places vides et d'entamer la créativité du marché ?

Mme le MAIRE. - C'est une question que nous pourrions poser. Nous faisons partie des communes où la place de marché au mètre carré n'est pas très élevée. Je vous rappelle qu'elle n'a pas augmenté en 2019, 2020, 2021 et 2022 en raison des travaux de réfection de la halle du marché Léo Ferré et de la crise Covid. Aussi, en accord avec le concessionnaire et l'association des commerçants du marché, nous avons proposé une augmentation. Cette année, elle est très raisonnable : 2,72 %. Cela a été discuté en Commission des marchés.

Mme GABIACHE. - M. Kandel s'attendait à cette question. Il m'a dit de vous dire par ricochet que cela a été concerté avec les commerçants et voté à l'unanimité. Il y a eu un accord collectif. C'est aussi pour cela que cette décision est acceptée.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

🗳️ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

SERVICES TECHNIQUES

11 - REGLEMENT INTERIEUR SUR L'UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX

Mme CILLIÈRES. - Encore un beau sujet relatif à la transition écologique au sein de notre collectivité.

Madame la Maire, chers collègues, la ville a pour objectif de décarboner son administration en réduisant les gaz à effet de serre dans les déplacements professionnels.

Pour cela, nous avons acté différentes choses :

- une flotte mutualisée de vélos (vélos électriques, trottinettes dès 2021),
- la pose d'abris vélos extérieurs pour les personnels et nous aussi,

- la mise en place de forfaits mobilité douce pour le personnel, un peu le parallèle de la prise en charge du Navigo mais pour les mobilités douces,

- la décision, que nous avons prise, du renouvellement du parc de véhicules municipaux en achetant des véhicules propres neufs électriques, hybrides ou GNV, avec l'effort de mutualisation pour encore une fois réduire tout cela.

Après une phase test qui a concerné plusieurs services, nous sommes, là, à une nouvelle étape du déploiement de cette flotte mutualisée de véhicules municipaux avec la nécessité de fixer nos règles communes d'utilisation.

Aujourd'hui, il est proposé le règlement intérieur d'utilisation des véhicules municipaux pour tous les agents, qui clarifie les règles de bonne conduite et les procédures de gestion existante, mais aussi, une nouvelle procédure d'accréditation à la conduite avec l'objectif de cette mise en place de flotte mutualisée.

Nous envisageons cette nouvelle étape pour l'été 2025 si c'est délibéré ce soir, le temps d'informer le personnel et de faire circuler les formulaires.

Je précise pour votre information que cela a été l'objet d'un vote unanime au sein de notre instance paritaire avec les représentantes et les représentants du personnel pour cette nouvelle étape de déploiement de notre flotte mutualisée.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix.

🗳️ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

12 - APPEL A PROJET CITOYEN - 1RE SESSION 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA PREMIERE SESSION DE L'APPEL A PROJET CITOYEN POUR L'ANNEE 2025

M. BARBEROUSSE. - Il s'agit de la première mouture de 2025, la nouvelle mouture de l'appel à projet citoyen.

Nous avons sélectionné cette fois cinq projets que nous voudrions soutenir :

- une sortie familiale à Center Parc pour 2 832 €,
- une initiative de lutte contre la pollution plastique pour 417 €,
- un jardin partagé Tann'Nature pour 2 000 €,
- une participation aux actions qui ont eu lieu lors de la journée du 8 mars pour 1 900 €,
- une participation à une soirée de fête des voisins pour 1 800 €.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir approuver :

- l'attribution des subventions dans l'appel à projet citoyen pour un montant de 8 949 € aux cinq associations ci-dessus mentionnées,

- l'avenant à conclure la convention avec l'association Foyer Jeunes Travailleurs Victor Hugo,

- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à l'appel à projet citoyen.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. – Je ferai une simple remarque : nous voterons évidemment favorablement, il n'y a pas de souci. Tels que certains apparaissent, nous avons l'impression que c'est presque plus une prestation de services qu'un projet participatif dans le temps, aussi, cela interroge. Pourrions-nous avoir des précisions sur cela ?

Nous pensons que ces projets citoyen doivent pouvoir perdurer, être construits, faire avancer, or, là, n'est-ce pas une prestation ? C'est mon inquiétude.

M. BARBEROUSSE. - J'espère que le dispositif de l'appel à projet citoyen perdurera. Pour ce qui est des actions ponctuelles, ce sont chaque fois des projets différents portés souvent par des associations, parfois par des individus qui sont assistés par les agents de la citoyenneté. Je les remercie pour leur dévouement et la qualité de leur travail.

Ce sont effectivement des actions ponctuelles qu'il s'agit de soutenir, de valoriser et d'aider les citoyens à mener des actions collectives pour améliorer le vivre ensemble dans notre ville. Cela n'a pas vocation à s'inscrire systématiquement dans la durée.

Je pense que cela devrait prendre une autre forme si nous voulions soutenir dans la longue durée des initiatives ou des associations, peut-être sous celle de subventions municipales à certaines associations comme cela existe, mais ce n'est pas l'objet à l'appel à projet citoyen.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

13 - MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE LEO FERRE A L'ASSOCIATION U2CB

MISE A DISPOSITION GRATUITE EXCEPTIONNELLE DE L'ESPACE LEO FERRE POUR UNE SOIREE DE GALA EN SOUTIEN A LA POPULATION DE MAYOTTE ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION U2CB

M. CHASSAT. - Madame la Maire, chers collègues, lors de la séance du 17 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 500 € versée à trois associations : Croix-Rouge, Secours Populaire, Protection Civile pour leur aide aux sinistrés du cyclone tropical ayant frappé l'archipel des Comores et Mayotte le 14 décembre dernier.

Pour rappel, ce cyclone, le plus intense depuis 1934, a causé des dégâts majeurs notamment dans les bidons-villes de Mayotte.

Afin d'encourager la collecte de fonds organisée par l'association balnéolaïse, U2CB, la municipalité a souhaité mettre gratuitement à disposition l'espace Léo Ferré pour la soirée du gala du 15 février 2025.

Cette mise à disposition représente un avantage en nature d'un montant de 765 €. Les fonds récoltés ont permis l'acheminement des conteneurs en attente d'expédition vers Mayotte pour les victimes.

Il est proposé en conséquence au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- accorder la mise à disposition gratuite à titre exceptionnel et dérogatoire de l'espace Léo Ferré à l'association U2CB le 15 février 2025 pour y organiser une soirée de gala en faveur des sinistrés de Mayotte,

- et d'approuver que cette gratuité constitue une aide indirecte exceptionnelle d'un montant de 765 € en faveur de l'association U2CB.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

14 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CASC

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION TRIENNALE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET LE CASC POUR LES ANNEES 2024-2026 ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 10 960 € AU CASC DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DU CADEAU OFFERT AUX AGENTES COMMUNALES LORS DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DU DROIT DES FEMMES LE 8 MARS 2025

M. CHASSAT. - Dans le cadre de la journée internationale des droits de la Femme, la municipalité offre chaque année un cadeau aux agentes de la commune.

Ces cadeaux culturels ou autour du bien-être sont pris en charge par le CASC, l'association en charge des œuvres sociales du personnel communal.

Entre l'activité professionnelle et la charge mentale domestique, ce geste symbolique permet aux agentes de s'offrir un objet culturel ou un vêtement. Cette dépense vient s'ajouter aux dépenses de fonctionnement habituelles du CASC. Il convient donc d'augmenter la subvention annuelle versée au CASC au titre de l'année 2025 et de modifier, en conséquence, la convention triennale signée avec l'association pour la période 2024-2026.

Afin de permettre à l'association de commander les bons offerts aux agentes, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- approuver le versement d'une subvention complémentaire au CASC par un montant de 10 960 €,

- approuver l'avenant n° 2 ci-annexé à la convention d'objectifs triennale signée entre la commune et l'association pour la période 2024-2026,

- et autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

CULTURE

15 - CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LE PROJET DEMOS - MODIFICATION PAR AVENANTS

APPROBATION DES AVENANTS N° 1 ET N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LE PROJET DEMOS

Mme le MAIRE. - Nous avons deux avenants à la convention d'objectifs pour le projet DEMOS à approuver.

Je vous rappelle que le projet DEMOS est un dispositif d'éducation musical et orchestral à vocation sociale auquel la commune participe depuis 2022 pour une durée de trois ans.

Nous sommes engagés à accompagner, avec le centre social et culturel de la Fontaine Gueffier, quinze enfants scolarisés en classe élémentaire à Marcel Cachin et, par conséquent, à travailler avec l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris notamment au travers de la Maison de la musique et de la danse.

L'avenant n° 1 vise à préciser l'implication du conservatoire, de la Maison de la musique et de la danse et du département des Hauts-de-Seine qui est aussi financeur du dispositif. L'avenant n° 2 vise l'implication du conservatoire relative à l'organisation d'un rassemblement ainsi que la rémunération des intervenants musicaux et celle de la Philharmonie de Paris.

Je propose de voter ces avenants.

Je vais vous livrer mes inquiétudes concernant ce beau projet culturel, la Philharmonie : le département et les EPT ont décidé d'une pause pour retravailler ce projet. Derrière ce vocabulaire de pause, il y a surtout la baisse des financements à la culture. Il n'y aura pas de programme DEMOS pour la session 2025-2026.

Je voulais vous dire que je souhaite vivement que cette pause annoncée ne signe pas la fin d'un dispositif culturel reconnu et utile aux enfants des quartiers prioritaires en politique de la ville.

Je me permettais de faire cette incise, car nous votons ces avenants, pour vous dire que nous avons appris cette mauvaise nouvelle il y a peu de temps.

Nous serons très attentifs car ce dispositif fonctionne très bien, il est qualitatif pour des enfants qui n'ont pas du tout accès à la culture et encore moins au conservatoire.

Je vous propose de voter ces deux avenants.

➡ **VOTE : ADOPTES A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

ÉDUCATION

16 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE GROUPE SCOLAIRE SAINT-GABRIEL

APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE

COMMUNALE AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS BALNEOLAIS DU GROUPE SCOLAIRE SAINT GABRIEL GERE PAR LA FONDATION DES ORPHELINS APPRENTIS D'AUTEUIL

Mme BOUDJENAH. - Cet avenant vient, autant ne pas le cacher, après de nombreuses discussions, après des mois voire peut-être même des années de discussion puisque notre convention la plus récente date du Conseil municipal du 12 décembre 2022.

Comme vous le savez, la loi oblige les communes à participer aux frais de scolarité des élèves de la commune scolarisés dans des établissements privés sous contrat avec l'État. En l'occurrence, sur la ville de Bagneux, il y a le groupe Saint Gabriel géré par la Fondation des apprentis d'Auteuil. La commune doit participer aux frais de scolarité des élèves balnéolais de maternelle et d'élémentaire scolarisés dans cet établissement.

Depuis 2017, il y avait un processus de participation à travers plusieurs conventions. Or, depuis décembre 2022, la convention sur laquelle nous avons délibéré n'a pas pu être totalement mise en œuvre. C'est cette raison qui nous amène aujourd'hui à vous proposer cet avenant.

Dans la convention, à l'origine, le montant de la participation était fixé de manière indifférenciée pour les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire ; elle était à 616 € par élève. La convention prévoyait la possibilité de réviser ce montant.

Ce soir, il vous est proposé, pour l'année scolaire 2023-2024, de l'augmenter pour les enfants d'élémentaire à 638 € et de la différencier pour les élèves en maternelle, ce qui se fait dans la plupart des villes - on considère que la présence d'ATSEM auprès des élèves de maternelle engendre des frais de personnel plus importants - en portant le montant à 1 138 € par élève. Ce montant resterait le même pour l'année 2024-2025, mais pour les élèves élémentaires, il serait rehaussé à 783 €. C'est pour clôturer la période 2022-2025 de la convention en cours.

Une nouvelle convention devra intervenir à compter de la rentrée prochaine. Nous serons amenés à délibérer de nouveau en Conseil municipal.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Léa, nous vous écoutons.

Mme BIZERAY. - Merci Madame la Maire. Une réaction concernant cette convention et les montants alloués aux frais de scolarité des enfants dans le privé dernièrement, une assemblée citoyenne sur l'éducation a été organisée notamment sur l'évitement scolaire et le choix des écoles privées au détriment des établissements publics. Je souhaite exprimer mon regret quant à l'inscription dans la loi de l'obligation de contribuer aux frais de l'enseignement privé alors qu'il s'agit d'un choix des familles. Cette disposition ne favorise pas une mixité sociale optimale dans nos établissements à Bagneux.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Tout cela est la conclusion de discussions qui ont duré fort longtemps, je pense que vous l'avez toutes et tous compris, qui s'inscrivent dans le cadre de la loi que nous n'avons pas choisie.

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci.

SPORTS

17 - FINANCEMENT DE LA 3E EDITION DE L'EVENTEMENT « BAGNEUX FETE LE SPORT »

APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE ENTRE LA COMMUNE ET DIVERSES ENTREPRISES RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA 3E EDITION DE LA FETE DU SPORT « BAGNEUX FETE LE SPORT »

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, tout est dans le titre de la délibération.

Après une belle année sportive 2024 placée sous le signe des jeux olympiques sous les anneaux olympiques, nous souhaitons, cette année 2025 et pour la troisième année consécutive, organiser notre belle fête du sport, des sports faudrait-il dire. Après deux années nommées Bagneux fête ses jeux, Bagneux fêtera ses sports le 7 juin prochain avec nos partenaires du tissu sportif balnéolais, le COMB, l'OBS et les nombreuses autres associations sportives qui font bouger notre ville. Nous avons pour ambition lors de cet événement de mettre en avant cette richesse de l'offre sportive balnéolaie dans un esprit de fair-play, de convivialité et de bien vivre ensemble.

Il s'agit, ici chers collègues, d'approuver une convention-type entre la commune et les partenaires de la fête et de permettre à Mme la Maire de signer cette convention-type dont vous avez un exemplaire en annexe de la délibération.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

C'est la même que celle que nous avons proposée l'année dernière.

M. ROUSSEAU. – Nous signerons bien évidemment la convention. Je voudrais savoir combien vous estimez le montant global de cette manifestation. Par rapport à cette convention, par rapport aux années 2023 et 2024, avez-vous une idée de la proportion des donateurs par rapport au coût ?

Mme le MAIRE. - Je vais tenter une réponse. L'administration me dira si elle est erronée.

Je pense que, sur la fête des sports, nous sommes sur un coût de 30 000 à 40 000 €, pas plus. De mémoire, l'an dernier, le coût de l'événement était de 30 000 €. Nous sommes sur du petit sponsoring, nous ne sommes pas sur de grosses entreprises. Une entreprise locale, notamment, nous fournit par exemple tous les t-shirts que nous offrons aux enfants.

M. HADDAD. - À la dernière édition, cette prestation nous avait été offerte par le partenaire local.

Mme le MAIRE. - Nous n'allons pas collecter plus que ce que nous coûte la fête, si c'était votre question. Nous sommes sur de petits montants. De mémoire, les t-shirts ont coûté 1 500 €, l'an dernier. Cette petite somme a été financée par l'entreprise locale BTP rue de l'égalité.

Nous vous fournirons le bilan, après la fête de sponsoring que nous avons pu trouver.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

18 - GROUPEMENT DE COMMANDES

APPROBATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR LA FOURNITURE DE MOBILIERS DE BUREAU AVEC LA VILLE DE CLAMART, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE CLAMART, L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT CLAMART HABITAT, L'ÉTABLISSEMENT VALLEE SUD - GRAND PARIS, LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE VALLEE SUD AMÉNAGEMENT ET LA VILLE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Nous avons déjà passé cette proposition de groupement de commandes entre nos villes et le territoire, afin d'obtenir des prix plus avantageux. Cela vous est proposé ce soir pour la fourniture de mobiliers de bureau.

Je mets aux voix

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

ÉDUCATION

19 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIERS SCOLAIRES

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIERS PETITE ENFANCE, SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET RESTAURATION

Mme le MAIRE. - Madame Boudjenah, à vous.

Mme BOUDJENAH. - Merci Madame la Maire.

Nous avons relancé les marchés pour fournir nos écoles et le périscolaire (1^{er} lot) et le mobilier de la petite enfance (2^e lot). Pour les deux lots, la CAO a retenu le fournisseur NEL MOBILIER, seul candidat pour le 1^{er} lot, il y en avait deux pour le 2^e lot.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

PERSONNEL

20 - PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS CMS

RECONDUCTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Mme le MAIRE. – Hélène Cillières.

Mme CILLIÈRES. - Merci Madame la Maire.

Une bonne nouvelle à nouveau cette année pour les agents du centre municipal de santé : le renouvellement de la prime exceptionnelle que nous avons pu leur verser l'année dernière, renouvellement décidé par décret de fin 2024.

Cette prime, appelée prime Coquerel du nom du député, Président de la Commission des finances, a été obtenue fin 2023 du gouvernement pour les centres municipaux de santé et les agents qui

n'avaient pas obtenu de prime Ségur alors même que leur engagement au quotidien dans la crise Covid a été essentiel pour protéger les habitants de nos villes.

Bagneux va ainsi bénéficier du versement de 94 829 € que nous vous proposons de répartir entre tous les agents présents de janvier à décembre 2024 au prorata du temps de travail, versement que nous envisageons sur la paie du mois de mai.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

21 - FRAIS DE MISSION AGENTS ET ELUS MUNICIPAUX

APPROBATION DE LA REVALORISATION DES INDEMNITES FORFAITAIRES DE DEPLACEMENTS ET FRAIS DE MISSION POUR LES AGENTS ET ELUS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN ORDRE DE MISSION

Mme CILLIÈRES. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'une délibération que je qualifierai de technique, puisqu'il s'agit de revaloriser les montants d'indemnité forfaitaires pour les déplacements et les frais de mission des agents et des élus dans le cadre d'un ordre de mission. La revalorisation fait suite à différents décrets et arrêtés nationaux.

Cela concerne les frais de repas, les indemnités d'hébergement pour les frais hôteliers et les indemnités kilométriques en cas d'utilisation du véhicule personnel pour des missions relatives au professionnel.

Mme le MAIRE. – Merci. C'est encadré par la loi. C'est le même montant pour tout le monde.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

22 - FRAIS D'ABONNEMENT STATIONNEMENT DU PERSONNEL

RENOUVELLEMENT DE LA PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR AU TITRE DES FRAIS D'ABONNEMENT AU STATIONNEMENT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL DANS LE CADRE DE LA DSP

Mme CILLIÈRES. - Chers collègues, il s'agit d'un renouvellement de prise en charge de la ville comme employeur, de 50 % des frais d'abonnement de stationnement pour le personnel communal. Nous devons adopter ce renouvellement suite à celui de la concession et à la désignation d'un nouveau concessionnaire pour notre délégation de service public stationnement.

Le principe de 50 % reste inchangé avec l'application du tarif résident pour les agents communaux.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous procédons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

23 - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Mme CILLIÈRES. - Il s'agit d'une délibération classique de tout ce qui s'est passé dans la

collectivité, et qui va se passer, sur les effectifs et les emplois. À noter pour le CMS, tel que cela a été proposé, une simplification du tableau des emplois pour les médecins avec la suppression, dans le tableau des emplois, des spécialités pour faciliter les recrutements en fonction des opportunités, c'est dans le cas où nous aurions des candidatures non attendues. Nous aurons toujours bien évidemment des spécialistes et des généralistes.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. - Une précision, Madame Cillières, quelque chose m'a échappé. J'ai vu une création de poste de chargé de mission en catégorie A à temps complet. Quelle sera l'activité de ce chargé de mission ? Merci.

Mme CILLIÈRES. - Il s'agit d'une situation de reclassement de santé, d'accompagnement d'un personnel en situation de reclassement avec un passage par le service RH sur des missions relatives à différents sujets de RH. C'est un dossier de reclassement.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

24 - REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS PLACES EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

MAINTIEN A 100 % DE LA REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS PENDANT LES TROIS PREMIERS MOIS DE CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

Mme CILLIÈRES. - Madame la maire, chers collègues, vous le savez, le Gouvernement a décidé, à compter du 1^{er} mars dernier, d'abaisser à 90 % le taux de rémunération des agents publics durant les trois premiers mois d'arrêt maladie ordinaire alors qu'il était jusqu'à présent maintenu en intégralité.

Cette décision est injuste et prise sans concertation. Elle est même prise contre l'avis des employeurs publics qui ont voté contre cette mesure lors d'un conseil commun de la fonction publique en février dernier.

Cette décision fragilise singulièrement les agents de catégorie C majoritaires dans notre ville et les personnels exerçant des métiers pénibles.

Pour les agents C qui représentent aujourd'hui 75 % de la fonction publique territoriale, cet abaissement à 90 % cumulé aux jours de carence provoquerait une perte moyenne de 200 € pour 20 jours d'arrêt, à titre d'exemple.

En pleine crise inflationniste alors que le point d'indice n'a toujours pas été revalorisé à la hauteur de l'inflation, c'est une lourde ponction sur les revenus des agents publics.

Cette mesure va, de plus, accroître les inégalités de rémunération et les conditions d'accès aux soins, notamment inégalités avec les salariés du privé dont beaucoup dans notre pays sont couverts par leur employeur dans le cadre de conventions collectives.

Bagneux rejette les dispositions de ce décret. Comme de nombreuses autres communes, la municipalité exige que soit préservée pour les collectivités locales la possibilité d'une rémunération à 100 % des agents en maladie.

Face à cette situation, cette délibération proposée à notre Conseil municipal vise à ne pas appliquer cette mesure de régression sociale au regard de la gravité de la mesure gouvernementale.

Je souhaite vivement, chers collègues, que celle-ci obtienne l'unanimité de nos votes face aux remises en cause incessantes des acquis de la fonction publique et en particulier et singulièrement et de manière répétée de la fonction publique territoriale.

Nous restons pleinement mobilisés aux côtés des agents publics pour défendre le statut et l'emploi public.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Jean-Pierre Quilgars, nous vous écoutons.

M. QUILGARS. – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme vient de le dire Hélène Cillières, encore une fois, le Gouvernement fait le choix de s'en prendre aux fonctionnaires, mais tout en épargnant les plus riches.

Réduire l'indemnisation des trois premiers jours de maladie, c'est faire porter l'effort sur ceux qui tiennent nos services publics à bras-le-corps.

Comme si tomber malade était un privilège.

Dans le même temps, ce Gouvernement offre tranquillement 320 M€ au milliardaire Vincent Bolloré, l'indécence est totale.

On nous parle sans cesse d'économies, mais il y a toujours de l'argent pour les cadeaux fiscaux aux grandes fortunes et il demande toujours plus d'efforts à celles et ceux qui travaillent.

Ils n'ont aucune limite.

Après avoir saccagé l'assurance chômage et durci l'accès à la retraite, ils s'attaquent maintenant aux arrêts maladie de la fonction publique. Que vont-ils nous inventer ensuite ? Faire travailler par exemple gratuitement les bénéficiaires du RSA ? Ah non ! cela, c'est déjà fait, pardon.

En revanche, je ne sais pas si tout le monde est au courant ici autour de la table, mais le Gouvernement vient de décider tout simplement de réduire les indemnités chômage sur 30 jours par mois, quelle que soit la durée du mois, ce qui fait qu'au total les chômeurs seront indemnisés sur 360 jours et non plus 365, soit cinq jours de moins par an.

Vous voyez, ils n'ont vraiment aucune limite pour s'attaquer aux conquies sociaux, s'attaquer à celles et ceux qui n'ont que leur travail ou leur pension pour vivre.

Heureusement sur ce choix public de raboter de 10 % l'indemnisation des trois premiers jours de maladie, nous avons le pouvoir de dire non, et c'est ce que vous nous proposez aujourd'hui, Madame la Maire, au nom de la libre administration de notre collectivité, comme quoi, il est tout à fait possible d'utiliser ce droit de libre administration.

Nous nous félicitons évidemment de ce choix et soutenons pleinement cette position.

Refuser cette mesure injuste, c'est un acte de justice, de dignité, de résistance.

Merci Madame la Maire, pour cette initiative que nous voterons avec conviction.

Mme le MAIRE. - Michel Reynaud, nous vous écoutons.

M. REYNAUD. - Merci Madame la Maire de me donner la parole.

Je voudrais ajouter qu'au-delà de l'inégalité de traitement terrible qu'il y a entre les salariés du secteur privé et les salariés du secteur public, cette mesure est absolument indispensable.

Dans le secteur privé, et pas uniquement dans le cadre des conventions collectives, par la pression des salariés mais aussi souvent par l'intelligence de certains employeurs, le délai de carence de trois jours est annulé.

Autre grosse différence, dans la fonction publique, au-delà d'un certain nombre de jours de maladie, on passe en demi-solde. Dans la plupart des entreprises privées, un système de prévoyance permet au salarié, durant trois ans, de bénéficier de son salaire intégral lorsqu'il est atteint, par exemple, d'un cancer.

Ce sont des choses sur lesquelles le public devrait prendre exemple et permettre à tous les salariés du service public, donc aux fonctionnaires, de bénéficier des mêmes avantages.

Merci Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Haddad, à vous.

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, je m'exprime ici au nom du Groupe Communistes et Citoyens.

Je remercie notre collègue Hélène Cillières pour sa présentation et ses mots. Ils expriment en effet toutes les valeurs d'attachement de notre municipalité au service public en général et au service public communal en particulier.

Le Groupe Communistes et Citoyens exprime ainsi sa profonde opposition avec une mesure qui affecte directement les agents de la fonction publique et, par truchement, la qualité des services publics.

Le taux de remplacement de la rémunération de 90 % du traitement, lors des congés maladie ordinaire, représente une diminution conséquente des droits des agents de la fonction publique.

Ces femmes et ces hommes, qui œuvrent quotidiennement au service du bien public, méritent un soutien et une reconnaissance à la hauteur de leur engagement.

Cette décision a des répercussions humaines mais aussi économiques graves.

Comme le dit fort justement le syndicat CGT, cette pseudo-réforme ne rapporte rien à la Sécu, l'État étant son propre assureur et c'est même l'État qui crée un impôt sur la maladie des salariés.

Cette mesure est ainsi une attaque non seulement contre les agents du service public, mais contre le service public lui-même car cette mesure risque fortement de diminuer l'attractivité d'une fonction publique qui fait déjà face à de nombreuses difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs.

Les communes ont besoin de plus de soutien de l'État, pas moins.

Le Groupe Communistes et Citoyens soutient ainsi sans réserve et avec force le maintien du taux de remplacement de la rémunération des agents communaux à 100 % durant les trois premiers mois d'arrêt maladie ordinaire proposé par la délibération que vient de présenter notre collègue Hélène Cillières.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. – Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

(Non.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci beaucoup.

Je félicite le Conseil municipal de Bagneux de ce vote unanime. Il s'agit vraiment d'une mesure injuste qui différencie les salariés du public de ceux du privé alors que nous savons déjà que, dans la fonction publique, les salaires sont inférieurs à ceux du privé.

Merci beaucoup de votre vote.

Nous avons deux vœux à discuter.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25 - VŒU - SOUTIEN DE LA COMMUNE A L'APPEL D'ÉPINAY-SOUS-SENART RELATIF A LA POLITIQUE DE LA VILLE

VŒU DE LA MAJORITE MUNICIPALE POUR LE SOUTIEN DE LA COMMUNE DE BAGNEUX A L'APPEL D'ÉPINAY-SOUS-SENART RELATIF A LA POLITIQUE DE LA VILLE

Mme le MAIRE. – Ce vœu s'appelle appel d'Épinay-sous-Sénart car la réunion a eu lieu dans cette commune. Il a été lancé par les principales associations du bloc communal villes et banlieues, l'association des Maires de France, France Urbaine entre autres, pour défendre la politique de la ville et une politique de la ville qui soit à la hauteur des enjeux.

Cet appel a été solennellement lancé comme en écho à de précédents appels. Je vous rappelle celui de Grigny en 2017 et celui d'Ouillon en 2023, encore plus récemment à Paris en marge du dernier congrès des Maires.

Chaque fois, c'est la même alerte, les quartiers populaires ne peuvent plus être la variable d'ajustement des politiques publiques. Ils ont besoin de reconnaissance, de moyens et, surtout, de constance dans l'engagement de l'État.

Nous partageons une même conviction : les habitants et les habitantes de ces quartiers doivent avoir accès aux mêmes droits et aux mêmes services que partout ailleurs, c'est-à-dire au droit commun, celui qui doit prévaloir sur l'ensemble du territoire national.

Ce principe fondamental est au cœur de notre engagement. Il ne peut exister deux vitesses dans la République, deux niveaux d'accès à l'éducation, à la santé, à la sécurité ou au logement.

À Bagneux, vous le savez, nous avons trois quartiers qui relèvent de la politique de la ville, deux qui sont à l'échelle communale : celui de l'Abbé Grégoire Mirabeau Lincoln et celui de la Cité des Musiciens Pervenches Colibris, et un quartier intercommunal, celui des Blagis sur le sud de Bagneux avec Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux.

Dans ces quartiers maintenus, les indicateurs sociaux sont préoccupants avec une pauvreté plus élevée, un chômage accentué, de nombreuses familles monoparentales, une jeunesse très présente.

Les enjeux d'éducation, d'emploi, de culture et de sports y sont donc cruciaux.

Pourtant, au niveau national, les crédits consacrés à la politique de la ville ont été réduits également pour 2025. Comment peut-on justifier cette baisse quand le nombre de quartiers concernés a augmenté et quand la pauvreté progresse et que les attentes des habitants sont aussi fortes ?

Ce n'est pas de moins de politiques de la ville dont nous avons besoin, mais c'est d'une politique plus ambitieuse, plus transversale et plus cohérente.

Les associations d'élus à l'initiative de cet appel sont unanimes, les inégalités territoriales se creusent et la situation dans les quartiers se dégrade, ce que cet appel d'Épinay demande et que je vous propose de soutenir ce soir, c'est un engagement clair de l'État, d'abord sur un engagement budgétaire pluriannuel à la hauteur des transformations attendues puis une méthode interministérielle claire qui oblige chaque ministère à mesurer l'impact de ses actions sur les quartiers, une exigence de justice territoriale qui garantit à chaque habitant l'accès au droit commun, aux soins, à l'éducation, à la sécurité, à un logement digne et un cadre de vie de qualité et, enfin, un engagement pérenne de l'État sur les enjeux des quartiers de la rénovation urbaine avec des moyens renforcés, y compris via l'appui de financements européens.

La ministre de la ville, Juliette Méadel, a donc annoncé en réponse réunir un comité interministériel des villes avec, je cite : « Des actions concrètes et suivies ».

Alors, évidemment, comment ne pas exprimer notre mécontentement face au report, une nouvelle fois, de cette réunion stratégique ? Ce comité interministériel des villes qui était annoncé comme un moment rare et structurant devait se tenir le 17 avril à Montpellier sous la houlette du Premier Ministre. On nous parle désormais d'imprévus que même le chef du Gouvernement n'aurait pas pu maîtriser.

Résultat, ce rendez-vous est à nouveau reporté au 15 mai. Espérons que cette date va tenir, mais évidemment vous comprendrez que nous pensons important de soutenir cet appel proposé dans tous les Conseils municipaux concernés par des quartiers en politique de la ville.

Je vous remercie.

Je vous passe volontiers la parole.

Mme GABIACHE. - Je prends la parole aujourd'hui au nom du Groupe France Insoumise pour réaffirmer notre soutien à ce vœu.

Nous partageons les préoccupations exprimées quant à la situation budgétaire et financière critique de nos communes et intercommunalités.

Nous sommes particulièrement inquiets face à l'extinction silencieuse de la politique de la ville et du renouvellement urbain, alors que les besoins de transformation de nos quartiers n'ont jamais été aussi importants.

Il est crucial de rappeler que les inégalités territoriales se creusent de manière alarmante et que la situation des quartiers populaires se dégrade.

Nous insistons sur la nécessité de mettre en place une feuille de route interministérielle contraignant chaque ministère à mesurer et à ajuster son intervention en direction de ses territoires avec des objectifs chiffrés de réduction des inégalités des chances.

L'éducation, l'accès à la culture, le sport et l'emploi sont des leviers essentiels pour l'émancipation citoyenne et l'autonomie.

Nous appelons à garantir la qualité du service public d'éducation dans les quartiers, à aligner la géographie d'éducation populaire sur les zonages des quartiers prioritaires et à soutenir l'initiative locale favorisant l'insertion et l'emploi.

Le renouvellement urbain doit être une priorité, avec une approche globale et ambitieuse, intégrant la mixité sociale et fonctionnelle, la lutte contre la paupérisation des logements et l'amélioration du cadre de vie.

Nous soutenons l'appel à garantir la livraison des projets NPNRU, à renforcer la participation de l'État et à préserver le rôle de l'ANRU.

Enfin, nous rappelons l'urgence d'agir sur les conditions de vie des quartiers, en garantissant l'accès aux soins, en soutenant la mise en accessibilité des logements et des espaces publics, en renforçant l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

Le Groupe France Insoumise réaffirme son engagement à défendre une politique de la ville ambitieuse et à la hauteur des défis.

Nous appelons à une action forte et coordonnée de l'État et des collectivités pour construire une société plus juste et égalitaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres collègues ?

Mme BIDAULT. - Madame la Maire, chers collègues, les ministres ou secrétaires d'État à la ville se succèdent mais les villes populaires voient diminuer comme peau de chagrin les moyens alloués à cette politique publique.

Plus la situation économique et sociale de ces communes se dégrade, plus les besoins augmentent et plus les budgets s'amenuisent.

Comme l'a déclaré Jean-Louis Borloo à ces rencontres d'Épinay : « Tout se déglingue », d'où l'appel lancé, c'est assez inhabituel pour le souligner, par sept associations d'élus.

Tel est le résultat des politiques d'austérité qui sont l'alpha et l'oméga du Gouvernement actuel avec une diminution de près de 10 milliards des financements dédiés aux communes.

Le texte que nous sommes appelés à soutenir le dit clairement : « Nos villes ont besoin de plus de moyens pour les jeunes, pour favoriser l'accès à la culture, au sport, pour développer les dispositifs d'accès à la formation et à l'emploi ». Le logement et la santé sont des enjeux majeurs de la vie quotidienne, ils en pâtissent aussi lourdement.

Comment encourager la rénovation thermique des passoires quand les bailleurs sont privés de soutien ? Comment répondre aux 600 000 personnes en attente d'un logement en Île-de-France sans aide à la pierre et plan ambitieux pour construire ?

Quels moyens pour les projets de renouvellement urbain si nécessaire ?

De même, la réduction de la dépense publique qui affecte particulièrement la politique de la ville a un impact très négatif sur les actions pour relever le défi climatique.

Or, là encore, les quartiers populaires ont des besoins spécifiques en la matière.

Bagneux fait beaucoup sur l'ensemble de ces questions, mais nos trois quartiers en politique de la ville en ont besoin aussi.

La politique de la ville bénéficie d'effets d'annonce, mais derrière les gros titres, ce sont des millions d'habitants qui sont privés de l'action de l'État au bon niveau.

Il est temps d'entendre cet appel et les voix qu'il relaie. L'heure n'est plus aux appels à projet mais à des financements pérennes pour s'inscrire dans la durée. C'est aussi une question d'égalité républicaine.

Pourtant, l'argent existe pour répondre à ces enjeux. Il n'y a que l'embarras du choix entre les 100 Md€ qui partent dans les paradis fiscaux chaque année ou les six milliards consacrés l'année dernière à de nouvelles armes nucléaires.

Le mépris de nos habitants est injuste et insupportable jusqu'au Conseil interministériel des villes qui ne s'est pas tenu depuis octobre 2023 et qui a donc encore été reporté au 15 mai prochain. Décidément, les priorités du Gouvernement sont ailleurs.

Avec mon Groupe Communistes et Citoyens, nous allons donc soutenir ce nouvel appel d'Épinay dans lequel nous nous retrouvons aussi bien dans le constat que dans les exigences qu'il porte.

Merci.

Mme le MAIRE. – Pas d'autres intervenants ? Blodine, nous vous écoutons.

Mme B. Canal. - Bonsoir à tous. Merci Madame le Maire. Ce vœu, très intéressant, nous amène à nous poser question sur ce qui se passe au niveau global. C'est un effondrement, c'est l'impression que nous avons, mondial. Mon exemple est peut-être un peu large mais c'est ce que j'entrevois. Il y a quelques jours, il a été préféré de déplacer une école maternelle parce que des personnes vendaient de la drogue plutôt que d'y faire face et de dire non. Cela m'interpelle.

Avec ce Gouvernement, on se demande si l'État existe encore.

Quand on regarde ce qui se passe au niveau mondial, personnellement, cet appel me prend un peu aux tripes. Cela me rend inquiète pour notre avenir, pour celui de nos enfants.

C'est pour cela que, personnellement, je soutiendrai ce vœu.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Monsieur Rousseau, à vous.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

C'est un vœu de votre majorité municipale, mais nous sommes d'accord avec le contenu de ce vœu, d'autant plus que cela inquiète l'ensemble des communes de France, quelles que soient leurs tendances politiques, ainsi que les associations du bloc communal.

Nous nous sommes demandé pourquoi afficher dans ce vœu le lien avec l'appel d'Épinay-sous-Sénart, mais vous nous l'avez dit tout à l'heure, alors que les associations du bloc communal portent ce vœu. Autant que ce vœu soit bien repris par les grosses associations et pas uniquement par Épinay-sous-Sénart et Bagneux. En tout cas, il est très important de travailler ce point.

Merci d'avoir proposé ce vœu.

M. HOUSNI. - Je vais commencer par dire merci pour ce vœu.

Notre Groupe les Écologistes s'associe pleinement à l'appel lancé par les associations du bloc communal. Cet appel, c'est un cri d'alerte et nous le partageons totalement.

Le budget voté par le Gouvernement Bayrou est une gifle à la transition écologique, mais aussi à la politique de la ville : moins 609 M€. Nous sommes face, alors, à une politique de l'effacement au lieu d'une politique de l'égalité.

Les habitants des quartiers populaires (des quartiers politiques de ville) ne sont pas des citoyens de seconde zone, ils méritent l'égalité réelle, pas des promesses creuses.

Les écologistes voteront le vœu et resteront mobilisés tant que l'État n'assumera pas pleinement ses responsabilités.

Merci encore pour ce vœu.

Mme MOUTAOUKIL. - Rapidement car tout a déjà été dit ou beaucoup pour nous associer, nous aussi, le Groupe Socialistes et Citoyens, à ce vœu d'Épinay-sous-Sénart qui a été porté par un certain nombre d'associations du bloc communal, elles sont nombreuses. Dans ces associations du bloc communal, inutile de dire que toutes les tendances politiques sont réunies. En effet, ce vœu touche aux quartiers politiques de la ville qui nous concerne, vous l'avez rappelé Madame la Maire. Nous en avons trois chez nous où le seuil de pauvreté est important. Nous y avons aussi une jeunesse importante qui rencontre de grosses difficultés.

Ce vœu embrasse quasiment tous les sujets qui nous intéressent sur ces territoires, que ce soit les inégalités territoriales, l'éducation, l'accès à la culture, au sport, à l'emploi, les conditions de vie en bonne santé, la sécurité, évidemment, la mixité sociale et fonctionnelle qui, dans ces quartiers, devrait être plus prégnante que partout ailleurs. Aussi parce que les inégalités sociales sont d'une très grande violence, elles n'ont pas de frontière en vérité : les responsables politiques qui nous gouvernent aujourd'hui pensent peut-être que ne pas s'en inquiéter ou s'en préoccuper peuvent les éloigner de leurs préoccupations, mais cela génère énormément de violence sociale. C'est la raison pour laquelle, unanimement, nous voterons ce vœu en espérant qu'il puisse en effet faire bouger un peu les choses au plus haut niveau.

Je vous remercie.

Mme BIZERAY. - Je souhaite juste revenir sur un point car il a été noté par mes précédents collègues le fait que toutes les tendances politiques sont représentées au sein du bloc communal. Néanmoins, je souhaite revenir sur le fait que, là, il s'agit d'un vœu rendu nécessaire par la situation politique actuelle et une politique de droite menée par le Gouvernement.

Cela me gênait que l'on revienne à plusieurs reprises sur le « toute tendance », car la politique menée au niveau national est une politique de droite. C'est bien pour cela que, malheureusement, les quartiers politiques de la ville sont délaissés.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils s'exprimer ? Madame Kadouci, nous vous écoutons.

Mme KADOUCI. - Bonsoir à tous.

Nous soutenons ce vœu bien évidemment, mais le soutenir, ce n'est pas faire de la politique politicienne, c'est faire de la politique utile avec un sens de la solidarité entre les communes qui vivent les mêmes urgences.

Nous soutenons ce vœu. Je souhaite dire ici que cet engagement ne reste pas symbolique, mais qu'il se traduit, aussi localement, par des actes concrets pour nos quartiers et leurs habitants.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ? Yasmine Boudjenah, à vous.

Mme BOUDJENAH. - Un petit mot pour dire qu'il serait important d'avoir un vote unanime du Conseil municipal ce soir - je pense que c'est tout l'enjeu - même si je respecte ce qu'a dit ma collègue Léa Bizeray. Il est important que nous envoyions ce signal, je représente la ville au sein de l'association Villes & Banlieues qui a été très moteur dans la construction de cet événement d'Épinay-sous-Sénart et cet appel d'Épinay comme elle l'avait été au moment de l'appel de Grigny. C'est une association pluraliste aussi dans l'idée de représenter mais de défendre ardemment et sans naïveté. Je partage le fait que ce sont évidemment des politiques publiques importantes qu'il faut développer et même des choix budgétaires qu'il faut modifier au bout du bout si nous voulons vraiment que soient retenues les exigences très fortes dans cet appel d'Épinay-sous-Sénart.

Je suis dans le WhatsApp de Villes & Banlieues. Nous comptabilisons le nombre d'habitants représentés par les villes même certains départements qui sont, en ce moment, en train d'adopter cet appel d'Épinay-sous-Sénart avec l'idée d'arriver à plus de 6 200 000 habitants qui seraient représentatifs des quartiers politiques de la ville en France.

Le vote de ce soir, en constatant visiblement qu'il sera unanime, est un important signal politique que nous envoyons.

Mme le MAIRE. - Merci.

J'ai compris que nous aurions un vote unanime du Conseil municipal. Je vous en remercie.

M. ROUSSEAU. – Il est écrit : « Vœu de la majorité municipale ». S'il y a unanimité, il faut modifier le libellé.

Mme le MAIRE. - Bien sûr, cela s'appellera : « Vœu du Conseil municipal ».

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cela s'appelle donc : « Vœu du Conseil municipal ». Nous l'enverrons au Premier ministre et à la ministre politique de la ville.

Merci beaucoup, chers collègues.

26 - VŒU - CONDITIONS DE REUSSITE DE NOS ENFANTS ET OBTENTION D'UN LYCEE AMBITIEUX

VOEU DE LA MAJORITE MUNICIPALE POUR RENFORCER LES CONDITIONS DE REUSSITE DE NOS ENFANTS ET OBTENIR UN LYCEE AMBITIEUX

Mme le MAIRE. - L'éducation est au cœur des priorités de l'action publique de la ville. Vous savez combien nous sommes mobilisés car nous pensons que nos enfants méritent le meilleur. Dans une ville populaire comme Bagneux, nos enfants et nos jeunes ont besoin d'écoles pour apprendre, pour acquérir des repères mais aussi pour se construire et s'épanouir et notre vœu s'inscrit dans cette condition.

Le beau succès de la soirée de vendredi dernier dans cette même salle a montré à quel point elle était partagée par les parents d'élèves et les acteurs de l'Éducation nationale, elle a fait ressortir des préoccupations communes.

Ainsi, à l'image aussi de la très forte mobilisation locale dans nos écoles et dans nos collèges que la municipalité a soutenue, il est essentiel que les enseignants absents puissent être remplacés. Nous avons vécu ces dernières semaines une situation qui n'est tout simplement pas acceptable dans nos établissements scolaires.

Il y a besoin de faire de l'école publique une priorité politique et budgétaire, de rémunérer et de former les personnels à leur juste valeur et les moyens existent. Faut-il encore les mobiliser pour cela.

Grâce au travail de la Doctorante Lise Lécuyer, les collègues vendredi soir ont pu apprécier sa présentation, nous voyons à quel point cette dimension est importante et combien l'évolution en cours de la ville fait aussi bouger les lignes en matière de choix scolaire. La qualité des équipes pédagogiques dans les premier et second degrés y est pour beaucoup, de même, à travers notre partenariat fort avec l'éducation nationale, par le biais de notre haut niveau d'investissement dans les parcours culturels, artistiques et nature. Dans le cadre de nos actions péri extrascolaires, nous contribuons à favoriser la réussite de tous nos enfants.

Notre ambition, vous le savez, passe aussi par l'ouverture d'un lycée d'enseignement général, une demande qui répond à un besoin évident pour la ville la plus jeune du sud des Hauts-de-Seine et une des rares à ne pas avoir de lycée d'enseignement général.

La mobilisation des élus et de la population a permis d'obtenir que la région délibère favorablement en ce sens.

Vous le savez, il y a eu un premier jury de concours d'architectes qui s'est réuni en octobre et un deuxième doit se tenir à la rentrée prochaine, mais nous souhaitons avec ce vœu pouvoir recevoir de la Région l'assurance de l'ouverture de notre lycée à la rentrée 2028, comme l'a annoncée la région Île-de-France. Ce serait évidemment un signal fort pour notre ville pour nos enfants et un encouragement aux parents et familles à fréquenter plus nos établissements publics.

C'est aussi pour cette raison que nous portons l'ambition que ce lycée porte des filières notamment d'enseignement qui tirent vers le haut. Nous avons proposé de donner toute leur place aux matières scientifiques et artistiques, aux langues, aux Bac + 2 que nous réclamons.

Nous l'avons indiqué, vendredi soir, nous souhaitons aussi que notre lycée puisse être conventionné avec Sciences-Po. C'est une demande que nous avons formulée, qui rencontre un écho très favorable des parents d'élèves et de la communauté éducative. Je compte sur vous, chers collègues, pour soutenir le vœu qui vous est présenté ce soir.

Je passe la parole aux collègues qui le souhaitent.

Monsieur Rousseau, je vous en prie.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Sur ce vœu, notre groupe est en phase avec la priorité affichée dans ce vœu. L'éducation de nos enfants à travers l'enseignement public, mais je citerai aussi l'enseignement privé, doit être une priorité gouvernementale.

Pour répondre à ma collègue, je trouve normal que nous participions au financement pour les enfants de la ville de Bagneux dans un lycée privé.

Toutefois, en lisant ce vœu, je me suis posé la question suivante : à qui est-il destiné ? Est-il destiné au Gouvernement, à la région, à l'académie ? C'était un peu flou dans la lecture.

Concernant le lycée, avez-vous des informations précises, récentes sur les engagements avec la région ? De la manière dont est rédigé le vœu, nous avons l'impression que vous avez un doute sur la date d'ouverture à la rentrée 2028.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres collègues ? Léa Bizeray, nous vous écoutons.

Mme BIZERAY. - Au nom du Groupe France Insoumise, je voulais aussi saluer ce vœu et la priorité qui est donnée à l'éducation sur la ville. Ravie que cela se traduise par des mots comme le vœu d'aujourd'hui, mais concrètement aux côtés des mobilisations de parents d'élèves ou des mobilisations d'enseignants et par le fait aussi de mettre en place un financement des activités artistiques et culturelles à destination des élèves.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues ? Farid Housni.

M. HOUSNI. – Merci, Madame la Maire.

Naturellement, notre Groupe ne peut que saluer ce vœu.

À Bagneux, ville solidaire, écologique, populaire, la réussite de chaque enfant est une priorité. Nous pensons qu'il doit aussi l'être au niveau national.

Nous pensons, d'ailleurs nous sommes presque sûrs, que Bagneux fait sa part. Projets éducatifs ambitieux, soutien aux enseignants, aux familles, aux associations de parents d'élèves et naturellement d'autres projets pour accompagner la réussite des élèves, l'éducation est une priorité politique, mais cela ne suffit plus : les élèves ont besoin de plus de moyens, plus de soutien, plus de justice et cela commence par une chose simple : qu'un professeur absent soit remplacé immédiatement, c'est ce que demandent les parents d'élèves.

Les parents d'élèves, les familles de Bagneux, en février dernier, ont dit : « stop aux absences non remplacées », donc à leur colère, le Gouvernement, Mme Borne ne peuvent pas répondre par le silence.

L'égalité des chances commence à l'école. Faisons donc en sorte que tous les élèves de Bagneux et de France aient les mêmes droits à la réussite.

Les écologistes voteront ce vœu et resteront vigilants.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres collègues ? Yasmine Boudjenah.

Mme BOUDJENAH. - Un mot pour répondre en partie à M. Rousseau et au nom du Groupe Communistes et Citoyens pour soutenir ce vœu qui vient s'inscrire dans une démarche municipale bien ancrée : nous n'avons évidemment pas attendu ce vœu pour faire de l'éducation une priorité, une priorité budgétaire, une priorité dans nos actions politiques et de soutien aux parents d'élèves et aux enseignants en particulier, mais c'est bien un vœu qui s'inscrit dans une temporalité, bien au-delà de Bagneux, mais nous nous occupons déjà de ce qui se passe sur le territoire de notre commune.

Monsieur Rousseau, vous n'avez peut-être pas bien lu, c'est bien en faveur du service public de l'éducation, mais vous avez le droit de le voter. C'est bien un vœu qui réaffirme notre soutien plein

et entier. Si nous soutenons, c'est parce que nous avons des inquiétudes à l'égard du service public de l'éducation dont la mission fondamentale est de former nos enfants, de former des futurs citoyens.

Nous sommes dans une période où on voit bien que les questions de citoyenneté, de démocratie sont au cœur de l'avenir de notre société. Que le service public de l'éducation, le seul dont la mission est d'accueillir tous les enfants, quelle que soit leur situation particulière, soit mieux armé, en tout cas, ait aujourd'hui les moyens de remplir sa mission, ce qui n'est pas le cas.

On a beaucoup parlé de professeurs absents. J'ai eu l'occasion d'accompagner une délégation de parents d'élèves représentants de l'ensemble de la ville qui ont pu remettre les 2 160 pétitions qu'ils ont fait signer en particulier à l'occasion d'une journée importante menée devant toutes les écoles le 7 février dernier qui a eu un retentissement important.

Nous avons été reçus par l'adjoint de M. le Directeur académique des Hauts-de-Seine et toute une délégation de la Direction académique.

Je crois savoir que, depuis, nous restons très vigilants et très attentifs, mais les annonces qui nous ont été faites ce jour-là d'une attention particulière et d'un renforcement du nombre de remplaçants, ce qu'ils appellent les brigades, sont effectives sur le terrain, même si tous les matins, il faut continuer de s'assurer que cela suffit. Cela ne suffit clairement pas complètement, mais en tout cas, cela montre que la mobilisation des parents, des enseignants et des élus à leurs côtés est utile.

Ce vœu, c'est aussi pour que l'ensemble du Conseil municipal puisse réaffirmer cela ce soir.

Pour vous répondre, Monsieur Rousseau, ce sera évidemment adressé au DASEN, à la ministre Élisabeth Borne.

Ce vœu sera également adressé à la région et au rectorat. Deux mots sur le contenu du lycée, c'est bien auprès du recteur qu'il faut que nous poursuivions nos exigences en termes d'attractivité de ce lycée qui a été largement abordée à l'occasion de la soirée du 4 avril dernier, un lycée attractif proposant une offre scolaire la plus ambitieuse possible.

Quant à la région, nous proposons de lui dire ce soir que certains des enfants de Bagneux aujourd'hui dans les écoles élémentaires. Les familles, à juste titre, se projettent sur leur scolarisation dans ce lycée. Nous avons besoin que le calendrier soit maintenant clairement confirmé, que le processus se poursuive dans de bonnes conditions parce que les capacités d'accueil dans les lycées du bassin continuent d'être peu confortables pour accueillir l'ensemble des enfants et parce que nous voulons de l'ambition pour les enfants, les collégiens actuels de la ville afin qu'ils se projettent dans les études notamment au lycée général.

Or, le fait que le jury, initialement fixé à fin mai, pour décider du projet architectural, ait été reporté à la rentrée, et, normalement, qu'à la rentrée mais nous attendons une date claire, nous fait nous interroger sur le fait que le calendrier soit respecté pour la rentrée 2028, ce que la Région continue d'annoncer officiellement, mais je crois important que notre Conseil municipal continue de porter haut et fort l'exigence d'un lycée à la fois attractif, bien construit et surtout qui arrive le plus vite possible.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame la Maire, pour joindre la voix du Groupe Socialistes et Citoyens aux voix qui se sont déjà exprimées pour soutenir avec force et détermination ce vœu qui rappelle, Yasmine Boudjenah vient de le dire, notre priorité aux politiques publiques de

l'éducation dans notre ville, je voudrais rappeler que nous sommes une ville qui - et c'est plutôt positif - s'agrandit, reçoit de plus en plus d'habitantes et d'habitants et de jeunes aussi puisque nous sommes, à Bagneux, dans la ville la plus jeune du sud du département avec des besoins extrêmement importants.

La plupart de nos jeunes aujourd'hui doivent aller au lycée à Montrouge ou alentours, mais beaucoup à Montrouge.

Nous sommes une ville de quasiment 43 000 habitants. Nous allons peut-être encore nous agrandir et nous n'avons toujours pas de lycée général sur notre territoire. Il est évidemment absolument temps d'en accueillir un.

Il est vrai que les dernières informations ne sont pas très rassurantes. Il nous faut maintenir notre vigilance et continuer à nous mobiliser pour que ce lycée puisse voir le jour en 2028 comme annoncé.

Nous avons beaucoup parlé de la belle soirée citoyenne sur l'éducation qui nous a mobilisés à la salle des fêtes, le 4 avril dernier. J'ai eu la chance d'être dans un des deux ateliers qui traitaient du lycée général. J'y étais avec notre élu au lycée, Hakim Abdou. Je peux vous dire que l'ambition qu'ont les habitantes et les habitants pour ce futur lycée général est extrêmement importante, les attentes sont fortes.

Nous voulons pouvoir le voir ouvrir aux dates annoncées avec, comme nous l'avons dit, un lycée pas de seconde zone mais un lycée qui pourra vraiment offrir le meilleur avec des filières attractives, une vraie mixité aussi.

Nous avons beaucoup évoqué par exemple la nécessité que ce lycée soit intercommunal. Cela aussi, c'est un combat à mener.

Nous allons tenter de nous battre aussi pour cela. En tout cas, mon Groupe ne pouvait que soutenir ce vœu en espérant qu'il ait, comme le précédent, un effet sur les décisions à venir et en particulier celles de la région.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - J'ai compris que ce vœu serait unanime. Je vous remercie.

Je n'ai plus de collègues inscrits.

Merci beaucoup.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Demain soir, ici même, il y a une réunion publique sur les questions de la santé à laquelle vous êtes toutes et tous conviés ainsi que les habitants.

Nous nous retrouverons - nous nous reverrons avant - pour le prochain Conseil municipal qui aura lieu le 17 juin. Retenez bien cette date.

Je vous souhaite une très bonne soirée et une très bonne nuit.

Au revoir.

(La séance est levée à 22 h 58.)

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025
ID : 092-219200078-20250617-DEL_20250617_1-DE

